



Annulation achat après signature d'un compromis

Par **Yexo**, le **15/05/2013** à **20:18**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente il y a quelques mois. La banque a donné son accord.

Le compromis signé concernait l'achat d'une maison.

Cette maison possède une cour intérieure mais cette partie est commune aux trois voisins.

Lors de mes différentes visites l'Agence immobilière m'a bien précisé qu'on va voir avec les voisins pour joindre le lot de terrain à la maison lors de la vente.

Mais après vérification on vient de m'informer que ça ne va pas être possible.

Du coup je dois signer pour l'achat de la maison + 1/3 de la cour.

Ce n'est pas du tout ce que j'ai prévu et je veux annuler cet achat donc je veux savoir quels risques je prends.

L'histoire de la cour n'est pas mentionnée dans le compromis mais j'ai des échanges mails avec l'agence.

Merci d'avance pour votre aide